

## **Communiqué de presse**

# **L'Afsset et l'INERIS renouvellent leur convention de coopération**

Maisons-Alfort, le 20 juin 2008

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) représentée par Monsieur Henri Poinsignon, Directeur général par intérim et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), représenté par Monsieur Vincent Laflèche, Directeur général viennent de signer une nouvelle convention cadre bilatérale de partenariat.

Cette convention encadre les coopérations en matière d'activités de recherche et d'expertise en évaluation de risques sanitaires dans les domaines de l'environnement et du travail. Elle favorisera et renforcera les échanges et la coopération concernant la mise à disposition de ressources qualifiées, le recours à des prestations d'expertise, la production de données ou de résultats dans le contexte d'études que les deux organismes peuvent réaliser conjointement. Cette convention s'inscrit dans la démarche qualité de l'Afsset relative à l'indépendance de l'expertise. Pour sa part, l'INERIS dispose d'une charte de déontologie qui repose sur sept principes fondamentaux profondément ancrés dans la pratique de l'expertise et qui assurent l'indépendance de jugement.

L'INERIS a pour mission de réaliser ou faire réaliser des études et des recherches permettant de prévenir les risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement, et de fournir toute prestation destinée à faciliter l'adaptation des entreprises à cet objectif. Les compétences que l'INERIS met à la disposition de l'Afsset dans le cadre de la convention portent sur la métrologie de l'environnement (eau, air, sols), la modélisation des transferts de polluants, la toxicologie et l'écotoxicologie. Elles incluent également l'évaluation des risques pour la sécurité de l'environnement, l'appui à la gestion de crise en cas de pollutions accidentelles ou chroniques et les effets sanitaires des rayonnements non-ionisants.

Pour mémoire : L'organisation du réseau mentionné aux articles L.1336-1 et R.1336-2 du code de la santé publique, sur lequel l'Afsset prend appui pour procéder elle-même ou faire procéder à toute expertise, analyse ou étude nécessaire à ses missions, est une orientation stratégique prioritaire de l'agence. L'INERIS, premier établissement à avoir signé une convention avec l'Afsset en 2004, est tout naturellement le premier à la renouveler.

**Retrouvez l'actualité de l'Afsset sur le site [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr) et de l'INERIS sur [www.ineris.fr](http://www.ineris.fr)**

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'environnement et du travail. Dans le but d'assurer la protection de la santé humaine, l'agence a pour mission de :

- contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans l'ensemble des milieux de vie, incluant celui le travail ;
- évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement en général et à l'environnement professionnel en particulier ;
- coordonner l'expertise en santé environnement et en santé au travail ;
- fournir au Gouvernement, par tout moyen, l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires ;
- informer le public et contribuer au débat public.

Elle anime et coordonne un réseau d'organismes disposant des capacités d'expertise scientifique.

Elle s'appuie sur trois cents experts issus d'une centaine de structures majoritairement publiques, qui siègent intuitu personae.

Ses procédures d'expertise reposent sur la compétence et l'indépendance des experts ainsi que sur la qualité de son expertise fixée par la norme AFNOR NFX50-110.

*L'Institut national de l'environnement industriel et des risques a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention. Ses compétences scientifiques et techniques sont mises à la disposition des Pouvoirs Publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale. Créé en 1990, l'INERIS est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Il emploie 561 personnes dont 317 ingénieurs et chercheurs, basés principalement à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise.*

Site Internet : [www.ineris.fr](http://www.ineris.fr)

Contacts presse :

- INERIS : Ginette Vastel, Directrice de la Communication - 03 44 55 66 08 ([Ginette.Vastel@ineris.fr](mailto:Ginette.Vastel@ineris.fr))  
Aurélié Prévot, Responsable Presse - 03 44 55 63 01 ([Aurelie.prevot@ineris.fr](mailto:Aurelie.prevot@ineris.fr))
- Afsset : Laure Peckeu - 01 56 29 56 42 ou 06 88 88 42 79 ([presse@afsset.fr](mailto:presse@afsset.fr))